



Traité Soucca

Michna 2 - Chapitre 1

העושה סוכתו תחת האילן, כאילו עשאה בתוך הבית. סוכה על גבי סוכה העליונה כשרה, והתחתונה פסולה; רבי יהודה אומר, אם אין בה דיורין בעליונה, אף התחתונה כשרה.

Si l'on a construit sa Soucca sous un arbre, c'est comme si on la fabrique à l'intérieur de la maison. Une Soucca au-dessus d'une autre, la Soucca supérieure est valide, celle qui est inférieure est invalide. Rabbi Yehouda dit : « Si personne ne demeure dans la Soucca supérieure (si la Soucca est inhabitable), la Soucca inférieure est valable ».



Voyons plus clair

Une mise en perspective des grandes thématiques de l'actualité à la lueur de l'érudition juive véritable.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions